

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MAMBOUMI (André Jean Paul), Infirmier Diplômé d'Etat de 5° échelon des
cadres de la catégorie B hiérarchie I des
Services Sociaux (Santé Publique).

EN DERNIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 juillet 1959 ;
(/u la loi 07/64 du 7/1/64 portant ratification de l'ordon-
(/ISAS : nance 019/64 du 23.1.64 portant ratification de certaines dispositions
de la Constitution du 8 juillet 1959 ;
(/u la loi 15/61 du 3/1/61 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u le décret 62/130 du 2/6/62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/190/FP du 3/6/62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 3/6/62 fixant les catégories et
D.G.B. hiérarchies des cadres cadres par la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires ;

D.C.F. cret 63/376 du 22/11/63 fixant le statut des cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services de Santé ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 12/6/67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des cadres fondamentaux relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments notamment en article 1er et 2 ;
(/u le décret 74/170 du 31/12/63 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/190/FP du 3/6/62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 80/130 du 21/12/60 portant déblocage des avance-
ments des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 84/95 du 3/6/64 portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le décret 85/260 du 5/3/65 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 86/877 du 18/7/66 sur la prise d'effet des avan-
cements et reclassements ;
(/u le décret 86/1172 du 10/12/66 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;
(/u le décret 86/1173 du 10/12/66 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté 426/MTSP/DGFP/DGCE du 21/1/66 portant promo-
tion au titre de l'année 1964 de certains Infirmiers Diplômés d'Etat
des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Santé
Publique) de la République Populaire du Congo en tête Monsieur ANKIBA
Anasthase ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21/6/66 portant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

....

(/u l'arrêt. 5991/INTERMPS/DGER/DE/ du 14.6.1986, autorisant Monsieur ~~MAMBOUENI~~ (André Jean Paul), Infirmier Diplômé d'Etat de 5° échelon, à suivre un stage de formation à l'IRSSA de Braunaville ;

(/u la lettre n° 0207/2387, DGER/322 du 29.01.87, du Directeur des Services Administratifs et Financiers, transmettant le dossier de l'intéressé ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret 65/44 du 12.2.65 susvisé, Monsieur ~~MAMBOUENI~~ (André Jean Paul) Infirmier Diplômé d'Etat de 5° échelon, indice 320, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique), en service à Lékoum (Région des Plateaux), titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, a livré le 13.12.1984 par l'Université Marien NGOUABI à Braunaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé MAMBOUENI de 4° échelon indice 1110. Acc = Néant.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret 66/277 du 18.7.86 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui aura effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 29.3.85 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de sa formation, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Braunaville, le 14 Août 1987

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la
Justice,

Commandant Dieudonné KIMBELE.-

- Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGFP/DGER E.....3
DGFP/BST.....2
D.G.B.....3
D.C.F.....1
MSAS.....2
DGSP.....2
DOSSI ER.....3
INTERESSE.....1
SGG/BC.....2/-